
Renvoi au comité de liquidation du don patriotique de son office de notaire par le citoyen Boyer de La Landie, commune d'Église-Neuve, district de Besse, lors de la séance du 28 pluviôse an II (16 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation du don patriotique de son office de notaire par le citoyen Boyer de La Landie, commune d'Église-Neuve, district de Besse, lors de la séance du 28 pluviôse an II (16 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 98;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31827_t1_0098_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

de mes services, tant dans les gardes françaises que dans la garde nationale parisienne soldée et dans la 30^e division de gendarmerie.

C'est avec la satisfaction la plus pure que j'offre ce faible tribut à la République, pour suppléer aux frais de la guerre, pendant toute sa durée. Attaché à son service, je lui dois l'offrande de toutes mes facultés : trop heureux si par des sacrifices pécuniaires et celui de ma vie, je puis contribuer à l'anéantissement des rois et à la propagation d'une liberté dont les rayons bienfaisants doivent se répandre sur tous le globe. S. et F.»

Michel LETERRIER.

12

L'agent national provisoire du district de Besse (1) annonce que cette commune a célébré une fête le jour de l'anniversaire de la mort du tyran, à laquelle tous les bons citoyens ont assisté; qu'une souscription volontaire a été ouverte pour les défenseurs de la patrie, et que, dans un quart d'heure, elle a produit plus de 1.200 livres. Il annonce de plus que le citoyen Boyer de la Landie, commune d'Église-Neuve, a fait don à la patrie de la totalité de la finance de son office de notaire (2).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation.

[Besse, 22 pluv. II] (3)

« Citoyen président,

L'anniversaire de la mort des derniers des tyrans a procuré décadi dernier dans la commune de Besse, chef-lieu de district, une fête civique où tous les bons citoyens et citoyennes ont assisté. Un discours analogue à la circonstance a été débité dans le Temple de la Raison trop longtemps pollué par l'erreur et le mensonge, un registre a ensuite été ouvert pour y inscrire les noms de ceux qui voudroient faire des offrandes à la patrie pour l'entretien de nos braves défenseurs. Chaque citoyen s'est tellement empressé à concourir à un don quelconque qu'un quart d'heure ne s'est pas écoulé sans annoncer une souscription de plus de 1200 l. J'ai appris avec plaisir que le même jour avoit aussi été destiné à recevoir de semblables souscriptions dans différentes communes de ce district.

Je me suis chargé de vous annoncer que le citoyen Boyer Delalandie, commune d'Église-Neuve, notaire public, faisoit don à la patrie de la totalité de la finance qui lui étoit due sur sa charge de ci-devant notaire royal.

Respect, salut et fraternité ».

C. GODIVET (*agent nat. provisoire*).

(1) Puy-de-Dôme.

(2) P.V., XXXI, 306. Bⁿ, 28 pluv.; M.U., XXXVI, 471.

(3) C 291, pl. 927, p. 2.

13

Le citoyen Vigogne, employé des postes, écrit que, ne voulant rien conserver de ce qui vient du dernier tyran, il a livré aux flammes un brevet de 112 liv. 10 s. qui lui avoit été accordé il y a quinze ans; qu'il a aussi brûlé un pareil brevet appartenant à son frère, âgé de 18 ans, fait prisonnier à Condé, et dont il connoît le patriotisme (1).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation.

[28 niv. II] (2)

« Citoyen président,

Un vrai républicain rougiroit de conserver quelque chose venant d'un despote, aussi je t'annonce que j'ai livré aux flammes un brevet de pension montant à la somme de 112 l. 10 s. par an qui m'avoit été accordé il y a environ 15 ans par le dernier tyran des Français.

J'ai un frère, âgé de 18 ans, actuellement prisonnier à Cologne ou je ne sais où, car depuis la prise de Condé où lui-même fut pris, je n'en ai reçu qu'une fois des nouvelles. Je t'annonce aussi, Citoyen président, que connoissant son amour pour la liberté et sa haine pour le despotisme qui est égale à la mienne, j'ai de même livré aux flammes un brevet de même somme dont il jouissoit, sûr de son approbation et qu'il regrettera de n'avoir pu le faire lui-même, c'est un bien foible hommage, mais il part de cœurs purs, et zélés pour la défense de la République. Salut, Respect, Vive la Nation, Vive la Liberté et l'égalité, Vive la République. »

VIGOGNE.

14

L'administration du département de Vaucluse envoie 205 mares une once d'argenterie, provenant des temples hébraïques et catholiques des communes de son arrondissement.

La Convention nationale, en acceptant toutes ces offrandes, décrète qu'il en sera fait mention honorable, et qu'elles seront insérées au bulletin (3).

15

La société populaire et révolutionnaire de Lille, dans une adresse énergique, félicite la Convention nationale sur la fermeté, et de ce qu'elle a rejeté la trêve proposée par les monstres couronnés et coalisés contre notre liberté. « Vous représentez la Nation, disent-ils, et la Nation étoit sûre de la réponse de ses dignes représentans. Non, non, et toujours non en fait de trêve et de paix : nous ne pouvons consen-

(1) P.V., XXXI, 307. Bⁿ, 28 pluv.; M.U., XXXVI, 470; J. Sablier, n° 1145.

(2) C 291, pl. 927, p. 8.

(3) P.V., XXXI, 307. Bⁿ, 28 pluv.; M.U., XXXVI, 470.